NATIONS UNIES



Conseil économique et social

Distr.
GENERALE

ECE/TRANS/WP.1/108/Add.4/Corr.1 27 août 2007

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS et FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières

Cinquante-et-unième session Genève, 20-22 mars 2007

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CIRCULATION ROUTIÈRES SUR SA CINQUANTE-ET-UNIÈME SESSION

Additif

Révision de la résolution d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1)

Infrastructures et sécurité des véhicules à deux roues

Rectificatif

Supprimer le sixième tiret du paragraphe 11.1.3 :

« - L'utilisation de voies combinées piétonnes/cyclables signalées par des marquages et des signaux routiers conformément à la Convention de 1968 sur la signalisation routière; ».
